

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE DIRECTION du 10 janvier 2011

Le 10 janvier 2011, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14h45, salle du conseil, site de la Fleuriaye, sur convocation de M. CITEAU, directeur et sous sa présidence.

Etaient présents :

Mmes CORTHIER, DURAND, L'ANTON, PEREZ, SALLE
MM. BARBU, BASTIANELLI, CARDIN, CITEAU, GUERIN, LE LOC'H, MARCHAND,
MARQUET, MILLET, MORIN, RAFII

Etaient excusés :

MM. ATTIOGBE, GARNIER.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 29 novembre 2010
2. CFA Inter-universitaire, bilan du fonctionnement actuel et développement futur
3. Redéploiement de l'IUT sur le site de la Fleuriaye,
travaux d'aménagement envisagés pour Joffre
4. Actualisation du calendrier 2010 – 2011 (date du jury de recrutement)
5. Point sur la situation des IUT (projet de structure nationale)
6. Campagne de recrutement des enseignants pour la rentrée 2011
7. Heures complémentaires : modalités et calendrier de paiement
8. Résultat des élections étudiantes du 07/12/2010
9. Préparation de la journée « Portes Ouvertes »
10. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2010

Le compte rendu du conseil de direction du 29 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité moins 5 abstentions.

2. CFA Inter-universitaire, bilan du fonctionnement actuel et développement futur

Anne L'ANTON, Directrice du CFA Inter-universitaire, rappelle qu'il existe officiellement depuis le 1^{er} janvier 2011 et regroupe les 3 Universités des Pays de la Loire (Universités du Maine, d'Angers et de Nantes). Son objectif principal est d'asseoir une véritable démarche d'apprentissage, insufflée par le Conseil Régional. Le CFA Inter-IUT existait depuis 2000 mais le Conseil Régional a souhaité qu'il s'ouvre à d'autres formations universitaires.

L'alternance permet d'acquérir des connaissances et des compétences en centre de formation et en entreprise et recoupe 2 types de contrats pour les étudiants concernés :

- Les contrats de professionnalisation qui relèvent essentiellement de la formation continue (un CFA ne pouvant gérer que 10 % de contrats de professionnalisation),
- Les contrats d'apprentissage qui relèvent de la formation initiale et donc des CFA.



UNIVERSITÉ DE NANTES

Le financement de l'apprentissage se fait principalement par le biais de la taxe d'apprentissage (60% du budget) et une subvention annuelle dite « d'équilibre » de la région (40% du budget). Une dotation spécifique est aussi intégrée à la DGF de l'IUT mais a tendance à s'amenuiser. Le budget 2011 s'élève à 1 546 950 €.

D. MARQUET s'interroge sur la pérennité de la subvention régionale. Sur ce sujet, A. L'ANTON reste confiante mais ajoute qu'un travail doit être fait auprès des entreprises qui, parfois, ne savent pas qu'ils ont l'obligation de verser la taxe d'apprentissage au CFA. C'est la raison pour laquelle l'organisation des vœux du MEDEF à l'IUT cette année est importante et permet de rencontrer directement les décideurs.

J. SALLE confirme également les difficultés liées au versement de la taxe d'apprentissage : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire Atlantique ventilerait bien les versements non fléchés par les entreprises aux établissements qui lui sont affiliés ... ce qui peut être préjudiciable pour l'IUT.

Au plan procédural, la création d'une formation par apprentissage requiert l'avis du CFA Inter-universités qui transmet au Conseil Régional pour validation.

Une des missions du CFA nouvellement créé sera d'harmoniser les pratiques, sachant que l'organisme gestionnaire restera l'Université de Nantes. Par ailleurs, il est prévu la création de Comités de liaison rattachés à des Unités de formation d'apprentis afin de rendre plus efficace le fonctionnement de la structure. Ainsi, le Conseil de perfectionnement, qui chapeaute l'ensemble, sera réduit à 20 membres. Ce dernier n'est pas encore nommé puisque la convention officielle de création du CFA Inter-universités n'a pas encore été signée par le conseil régional.

Un point est fait sur le nombre des contrats d'apprentissage pour la rentrée 2010 – 2011 :

LP DISTECH : 24 apprentis qui connaît un succès indéniable,
LP Industries Chimiques et Pharmaceutiques qui a ouvert cette année : 7 ou 8 apprentis,
LP CTE : 7 à 8 contrats d'apprentissage,
LP IMOC : 16 contrats, ce qui est un bon démarrage pour une première année,
LP SIL : une dizaine de contrats,
Master 2 Développement et Contrôle des Produits de Santé, parcours cosmétologie : peu de contrats mais qui s'explique par le fait que la personne qui se consacre au suivi des étudiants concernés était absente pour maladie,
DUT GIM en 1 an : les étudiants semblent peu attirés par cette formation,
LP Editions multi support orientation jeunesse : cette licence offre peu de débouchés professionnels, ce qui explique qu'il n'y ait que 2 contrats d'apprentissage de signés.

Au total, ce sont 217 apprentis qui dépendent du CFA.

Par ailleurs, 8 demandes d'ouverture de formations en apprentissage sont actuellement en cours. Par contre, les filières tertiaires semblent moins concernées : ainsi, le Conseil Régional retarde l'ouverture d'un DUT GEA en apprentissage.

Selon J-P. CITEAU, il semble que les décideurs considèrent toujours l'apprentissage comme une modalité d'enseignement plus adaptée aux filières industrielles.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

Anne L'ANTON espère également que la licence professionnelle I2P puisse s'ouvrir en apprentissage dès la rentrée prochaine.

Enfin, un certain nombre de points restent à traiter concernant la mise en place du CFA Inter-universitaire :

- La convention officielle du CFA n'a pas encore été signée par le Conseil Régional,
- En conséquence, A. L'ANTON n'a toujours pas délégation de signature pour signer les actes (J-P. CITEAU reste signataire pour le moment en tant que président du CFA Inter-IUT),
- Les UFA et le Conseil de Perfectionnement ne peuvent donc pas être officiellement créés,
- Recrutements à venir : un responsable administratif, un responsable financier, une secrétaire,
- Il reste à mettre en œuvre la nouvelle organisation comptable par le biais de SIFAC et le projet global du CFA.

3. Redéploiement de l'IUT sur le site de la Fleuriaye, travaux d'aménagement envisagés pour Joffre

J-P. CITEAU et P. SAQUET ont rencontré les représentants de la division du patrimoine de l'Université le 13 décembre dernier. Aucune indication précise n'a été donnée concernant le déménagement des locaux de Joffre vers la Fleuriaye et la construction de la 3^{ème} tranche du bâtiment.

Un débat s'installe à ce propos :

- N. BARBU soulève la question des coûts liés au chauffage en plus des questions de sécurité et ajoute qu'il manque de l'espace à Joffre pour les activités liées à la recherche,
- Anne L'ANTON démontre l'incohérence de la situation avec la problématique du développement durable,
- E. MORIN demande que cette situation soit rendue publique au travers de la presse locale,
- E. MARCHAND s'interroge sur la nécessité de réaliser le déménagement et soulève la possibilité d'une rénovation lourde du site Joffre.

J-P. CITEAU indique qu'une nouvelle rencontre doit avoir lieu d'ici fin février avec la division du patrimoine afin d'évoquer un plan de rénovation de Joffre, de l'ordre de 200 à 500 000 € et discuter une nouvelle fois du déménagement des locaux. A l'origine, 10 000 m² ont été demandés pour la construction de la 3^{ème} tranche à la Fleuriaye afin d'accueillir les départements Informatique, GEA, la formation continue, l'administration, mais également la recherche et l'éventuelle création d'un huitième département. Néanmoins, cette demande pourrait être réévaluée à la baisse lors de la négociation.

Si cette nouvelle réunion ne s'avère pas concluante, un rendez vous sera pris avec le Président de l'Université et d'autres pistes seront à envisager.

4. Actualisation du calendrier 2010-2011 (date du jury de recrutement)

Après délibération, la date du jury de recrutement est fixée au vendredi 20 mai à 13h30.

5. Point sur la situation des IUT (projet de structure nationale)

J-P. CITEAU indique aux membres du conseil que l'ADIUT réfléchit actuellement à la création d'une structure nationale ad hoc ayant pour objet de répartir les moyens en provenance du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un tour de France des IUT doit avoir lieu afin d'expliquer la démarche aux personnels.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

Des représentants des IUT des Pays de la Loire et de Bretagne sont conviés à y participer le 4 février prochain à Rennes. Certains membres du conseil de direction souhaitent s'y rendre, à savoir : J-P CITEAU, J-P. GUERIN, P. CORMERAIS, C. MILLET et S. LE LOC'H.

Un débat s'instaure :

Pour J-P. GUERIN, il est nécessaire que les personnels enseignants, administratifs et techniques soient conviés aux discussions car ils semblent majoritairement opposés à toute idée de « scission » avec l'Université.

D. MARQUET n'est pas convaincu par la démarche de l'ADIUT et s'interroge sur sa faisabilité dans le contexte de la loi LRU.

Pour N. BARBU, il faut améliorer la communication sur le sujet en proposant à l'ensemble des personnels un état des lieux des divergences existantes entre les Universités et les IUT depuis l'adoption de la loi LRU.

Pour conclure, J-P. CITEAU propose qu'une assemblée générale des personnels soit organisée au sein de l'IUT mi-février.

6. Campagne de recrutement des enseignants pour la rentrée 2011

En ce qui concerne le recrutement des enseignants chercheurs, les comités de sélections se sont mis en place et la procédure de recrutement suit son cours.

Le recrutement des enseignants du second degré est quasiment finalisé puisque 5 candidats ont été choisis (4 en GEA et 1 en Informatique).

7. Heures complémentaires : modalités et calendrier de paiement

V. CLAUDEL rappelle qu'un courrier a été envoyé par mail aux chefs de département et responsables de licences concernant la 2nde paye des vacataires et la 1^{ère} paye des permanents en heures complémentaires. Il demande à ce que les délais soient respectés pour la remontée au BME des fiches d'enseignement et des états de services, étant donné les délais eux-mêmes fixés pour transmission aux services de la présidence et à la Trésorerie générale.

Par ailleurs, il incite une nouvelle fois les départements à utiliser le logiciel « Gestion des Heures Complémentaires » développé par le CAIRRAT pour la récupération des heures dans Gestedt et l'édition des fiches d'enseignement. Outre Informatique, GEII et GTE, le département QLIO va l'utiliser pour cette prochaine paye. Ce mode de fonctionnement informatique sera généralisé à la rentrée 2011-2012.

V. CLAUDEL fait aussi un point particulier sur la situation des doctorants contractuels. Ce statut, créé par décret du 23 avril 2009, a vocation à unifier le statut des doctorants jusqu'alors assez disparate (cf. anciens allocataires de recherche, moniteurs) et à leur assurer une rémunération « plancher » dans le cadre d'un contrat doctoral.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

Néanmoins, en vertu de l'article 5 de ce décret, le doctorant contractuel ne peut cumuler son activité de recherche avec une charge complémentaire relevant des activités susceptibles de lui être confiées dans le cadre de son contrat doctoral (à savoir enseignement, action de diffusion de l'information scientifique et technique, mission de valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique, missions d'expertise). En conséquence, en dehors du contrat doctoral, le doctorant ne peut être autorisé par son employeur à effectuer des enseignements du type « vacations ».

V. CLAUDEL souhaite donc que les chefs de départements fassent preuve de vigilance face à ces situations en demandant aux candidats doctorants souhaitant réaliser des vacations de fournir une copie de leur contrat de « doctorant » s'ils en détiennent un.

Enfin, le taux de rémunération des heures complémentaires a été revalorisé par arrêté du 3 décembre (publié le 22 décembre 2010), soit :

Cours : 61,35 €
Travaux dirigés : 40,91 €
Travaux pratiques : 27,26 €

8. Résultat des élections étudiantes du 07/12/2010

V. CLAUDEL tient à remercier l'ensemble des personnels qui ont participé à l'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration de l'IUT le 7 décembre dernier.

2 listes se sont présentées sur le site Joffre, 2 élus sont issus de « GEA en mouvement » et 1 de « IUT Informer » (Taux de participation : 20,77 %).

4 listes se sont présentées à la Fleuriaye et chacune d'entre-elles a obtenu un siège de titulaire au Conseil d'Administration (Taux de participation : 11,54 %).

9. Préparation de la journée « Portes Ouvertes »

Site Joffre : organisation d'une réunion de préparation le 19 janvier prochain avec des représentants des départements et des services.

Site La Fleuriaye : le comité de site du 31 janvier permettra de préparer la journée.

D'autre part, l'IUT va participer à plusieurs salons :

- Le Choletais : du 13 au 15 janvier
- L'Etudiant : du 13 au 15 janvier
- Formathèque : du 20 au 23 janvier
- Studyrama : les 18 et 19 février

Le Forum Poursuite d'Etudes aura lieu à la Fleuriaye le 27 janvier de 13h30 à 17h.

10. Questions diverses

L'Université aurait pour projet de transférer la licence professionnelle SYRDES dans les locaux du Quartier de la Création de l'Ile de Nantes, et ce à l'horizon 2014. Etant donné le manque d'information à ce sujet, J-P. CITEAU propose de traiter la question au prochain conseil de direction.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01